

COMMENT INTÉGRER L'ESEC

Sélection à l'année préparatoire : L'année préparatoire est obligatoire pour les candidats titulaires du seul baccalauréat (toutes options).

Il faut retourner à l'ESEC le dossier de candidature à l'année préparatoire **auquel doivent être joints – impérativement – les résultats scolaires des trois dernières années d'études** (seconde + première + terminale). L'ESEC répond généralement sous 8 jours. Un entretien personnalisé peut éventuellement être demandé par l'Ecole.

Mise à niveau intensive pour l'accès en Cycle 1

De nombreux candidats, titulaires d'années universitaires validées (droit, commerce, langues, médecine, etc.), ne peuvent intégrer le Cycle 1, faute d'avoir acquis – durant leurs études – des connaissances esthétiques cinématographiques essentielles. Pour autant, leur niveau d'études et leur maturité ne justifient pas qu'ils soient orientés vers notre année préparatoire.

A l'intention de ces candidats, L'ESEC propose une procédure de MISE A NIVEAU INTENSIVE, d'une durée de trois semaines au mois de septembre.

* Durée de la session : 90 heures de cours sur trois semaines (6 heures/jour).

* Programme : Analyse filmique, syntaxe cinématographique, les réalisateurs essentiels.

* Coût : 1.400 euros (avenant complémentaire au contrat d'inscription en cycle 1).

* Dates : trois premières semaines de septembre.

* Sélection d'accès : La procédure de sélection pour la mise à niveau est la même que celle qui est appliquée pour l'accès en Cycle 1. Il suffit d'adresser à l'ESEC, avant la fin du mois de juillet, un dossier de candidature à l'accès en cycle 1 et demander par une lettre jointe à intégrer la session de mise à niveau.

Sélections pour intégrer le Cycle 1 ou le Cycle 2 :

Cycle 1 : L'accès sur sélection au Cycle 1 est proposé aux candidats de niveau minimum Bac + 2 ayant suivi des études audiovisuelles, artistiques ou littéraires. Les titulaires au minimum d'une Licence dans les domaines des arts (cinéma, théâtre, arts plastiques) sont généralement admis en accès direct et peuvent être dispensés des épreuves de sélection.

Cycle 2 : L'accès aux spécialisations du Cycle 2 est réservé aux candidats ayant déjà bénéficié d'une formation audiovisuelle ou d'une pratique professionnelle. Il convient de joindre toutes les références professionnelles au dossier de candidature.

Principe de la sélection :

Les épreuves de la sélection cherchent avant tout à déterminer la personnalité du candidat et ses motivations, à mettre en lumière ses facultés d'invention et d'imagination, et à déceler son aptitude à intégrer les métiers pratiques et de création du cinéma et de l'audiovisuel enseignés à l'ESEC.

Conditions de la sélection :

1ère épreuve (présélection): le dossier de candidature permet une première approche de la personnalité et des motivations du candidat. C'est aussi dans ce dossier qu'apparaissent les informations sur les compétences pratiques, professionnelles et/ou artistiques.

Le dossier de candidature ne fait pas l'objet d'une notation mais sert de référence lors de la présélection puis de la sélection. Les candidats déclarés présélectionnés sont autorisés à se présenter à la seconde partie de la sélection. Ils reçoivent par courrier leur convocation.

2ème épreuve (sélection): l'épreuve qui se déroule à Paris n'est dévoilée qu'au moment de l'examen. Elle n'a pas pour objet de vérifier des savoirs techniques, historiques ou cinéphiliques. Elle a pour visée d'évaluer chez les candidats les capacités imaginatives et le sens esthétique.

Durée de l'épreuve: 2 heures. Cette épreuve a lieu à l'ESEC.

La date de la session est proposée sur la convocation. Elle peut donner lieu à un aménagement de date et d'heure selon les disponibilités du candidat.

3ème épreuve (sélection): l'entretien suit, le même jour, l'épreuve artistique. Il porte sur la culture, les goûts, les expériences et les projets du candidat. Il cherche à confirmer la personnalité du candidat, et l'adéquation de ses motivations avec le cursus professionnel des enseignements de l'Ecole.

Durée 45 minutes au maximum. Etant donné son caractère personnel, l'entretien n'est pas noté. Mais une appréciation peut permettre de compléter, si nécessaire, la décision finale. L'entretien a lieu à l'ESEC, le même jour que l'épreuve écrite (à la date indiquée sur la convocation).

Les candidats sont avertis par courrier de leur admissibilité à l'ESEC. La langue française est obligatoire. Les épreuves ont lieu en français, de même que les enseignements dispensés à l'Ecole.

Les décisions sont sans appel.

Date de la sélection :

Les dossiers de candidature peuvent être reçus, et sont examinés par l'Ecole, à partir du mois de janvier de chaque année. Les étudiants sont convoqués aux épreuves ultérieures, à des dates qui leur sont proposées par l'Ecole, jusqu'à la clôture des inscriptions.

En cas de réussite, les candidats sont invités à s'inscrire dans un délai de 15 jours. Passé ce délai, et sauf dérogation exceptionnelle, l'Ecole considère leur candidature comme nulle et non avenue.

Il est fortement conseillé aux étudiants français ou résidents en France de présenter leur candidature au plus tôt. En effet, des délais sont aménagés pour les étudiants étrangers, afin que ceux-ci puissent présenter leurs dernières épreuves en juillet et septembre et des places leur sont exclusivement réservées à cet effet.

La clôture des inscriptions intervient sans préavis.

Etudiants étrangers :

Sous certaines conditions exceptionnelles, certains candidats étrangers peuvent être dispensés de se présenter à Paris pour l'épreuve écrite et l'entretien. En particulier, ceux pouvant se prévaloir d'une expérience professionnelle ou artistique d'au minimum deux années. Dans certains cas, une épreuve écrite complémentaire peut leur être demandée, ainsi que l'envoi de leur documents ou réalisations professionnels et/ou artistiques.

Pour tous renseignements

+ 33 (0)1 43 42 43 22

info@esec.edu

